

Nos réfugiés : (suite de la 1re page)

Autor(en): **E.Gd.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **32 (1944)**

Heft 662

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265185>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les élections ecclésiastiques genevoises et les femmes

Ainsi que cela avait été organisé d'avance, puisqu'une seule liste d'entente avait été préparée pour les élections du Consistoire — ce qui supprimait non seulement toute surprise, mais, et cela est beaucoup plus grave, l'efficacité d'un libre choix, donc une réelle manifestation de véritable démocratie — les quatre femmes candidates au corps directeur de l'Eglise nationale protestante et leurs deux suppléantes ont été élues comme on l'attendait, avec simplement de légères variations dans le chiffre des voix obtenues (de 5096 à 5596 sur 5863 votes exprimés). A toutes six, titulaires et suppléantes, vont nos meilleurs vœux pour une activité féconde devant la lourde tâche de responsabilités qui leur incombe.

Toutefois, et maintenant que ces élections sont passées, on nous permettra de rompre la consigne de silence que nous nous sommes imposée à nous-même, pour ne nuire en rien, par la manifestation d'une opinion que l'on se serait hâté de qualifier de « féministe » avec tout le sens péjoratif que cela comporte ! à des pourparlers qui n'ont, certes, pas été faciles. Car cela est pour nous un devoir que d'exprimer notre très vif regret que, alors que selon les dispositions constitutionnelles, cinq sièges de déléguées titulaires revenaient de droit aux femmes, la Commission électorale ait cru pouvoir demander, et les dirigeantes du mouvement aient cru devoir céder ce cinquième siège à l'élément masculin, bien qu'il disposât déjà exactement du double dans le collège électoral laïque. L'on ne nous dise pas que c'est là question de détail ou de mesquin tatillonage: c'est beaucoup plus grave, puisqu'il s'agit d'un principe qui a été, dès la première occasion, battu en brèche. Or si un principe élémentaire d'équité une fois voté par une Eglise n'est pas respecté par elle, on peut se demander où le chercher alors? Conciliation nécessaire, opportunisme utile à la cause des femmes... a-t-on essayé de nous expliquer: nous croyons pour notre part qu'il est des cas où, dans l'intérêt même des femmes, il est préférable de savoir répondre aimablement, mais fermement, par la négative, et que nous nous attirons ainsi plus de considération que par une sous-estimation, hélas! trop féminine! de la valeur des voix de femmes électrices dans l'Eglise.

Ceci sans compter les représentants des paroisses qui, pour le moment, sont tous des hommes, ni les pasteurs membres du Consistoire, soit au total, 47 membres masculins, en face de quatre membres féminins.



Pour les populations affamées

Ce n'est pas un appel banalement sentimental que vient de lancer dans la Gazette de Lausanne (N° du 22 avril) Colette Muret, dont chacune, parmi nous, apprécie les reportages alertes et bien tournés. Un appel, dont l'idée, il est vrai, ne provient pas d'elle en première ligne, mais que nous voudrions voir toute notre presse suisse — et tout spécialement notre presse féministe et féminine — reproduire largement, comme nous le faisons modestement pour notre compte aujourd'hui. Voici :

Interviewé par cette aimable reporter, celui que nous appellerions notre « dictateur des vivres » — si ce terme ne s'opposait pas entièrement à son esprit compréhensif et toujours préoccupé de progrès social! — M. Muggli, le chef et le grand organisateur de l'Office fédéral du ravitaillement, lui a confié un projet déjà approuvé et mis à l'étude par le Conseil fédéral, « et susceptible dans le cadre de nos mesures de ravitaillement d'apporter au moment voulu un apaisement aux souffrances des populations voisines ». Il suffirait, et cela en tenant compte de l'état de notre rationnement que M. Muggli connaît mieux que personne! que chacun et chacune de nous réserve pendant quelque temps 100 grammes de sa ration mensuelle de pain, ce sacrifice permettant de constituer un stock

de farine immédiatement livrable à des populations affamées dès la fin des hostilités. Cent grammes par mois multipliés par quatre millions d'habitants, cela fait... nous laissons le calcul de tous ces zéros à nos lecteurs friands d'arithmétique pratique! mais cela représente beaucoup de kilos, beaucoup de miches, beaucoup de pains ronds ou plats, beaucoup de « guignons » dans lesquels mordre, et pour nous, quoi? tout juste un petit pain façonné dont nous ne sentirons pas même l'absence.

Il serait question, paraît-il, que durant la durée de cette œuvre de secours, un coupon spécial de notre carte mensuelle de rationnement portât la mention: Cent grammes de pain en faveur des affamés d'Europe, qui serait ainsi déduite tout naturellement de la quantité totale. Et je ne pense pas que quiconque a simplement une notion, si vague soit-elle, de la situation désespérée de tant de ceux dont nous aurions pu partager le sort, pourrait avoir l'idée de faire opposition. Mais combien ce ne serait-il pas mieux si, ainsi que le souhaite M. Muggli, « cette initiative était appuyée par une vague de fond, une poussée irrésistible, qui donnerait à ce sacrifice toute sa portée? » Nous avons déjà connu de ces mouvements de tout notre peuple, qui nous font confiance, qu'ils se reproduiront. Et puis, nous, les femmes, ne sommes-nous pas là?...

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Quant aux élections de femmes dans les Conseils de paroisses qui avaient lieu en même temps, elles ont suscité infiniment moins de difficultés, et se sont déroulées comme une chose toute naturelle et qui « va de soi » si bien que personne ne s'en étonne plus. Et c'est avec satisfaction que nous constatons — sauf erreur d'une statistique trop rapide — une augmentation du nombre des postes remplis par des femmes: 77 conseillères titulaires et 30 suppléantes, soit au total 107 femmes qui participent à la direction de leur paroisse, alors que les précédentes élections (1940) n'en avaient élu que 95 au total (71 titulaires et 24 suppléantes). Cette marche ascendante a donc continué à se manifester de façon fort encourageante, puisque, plus anciennement encore, nous n'avions enregistré l'élection, en 1935, que de 80 femmes seulement (53 plus 27), et en 1931 de 75 (51 plus 24) donc moins de la moitié du chiffre actuel et ainsi de suite.

Le remaniement causé par l'augmentation du nombre des paroisses nous a certainement été favorable: sur 30 paroisses que compte actuellement l'Eglise nationale, une seule, celle de Chaney, tout au bout du canton — et avec laquelle, dit-on en plaisantant, les communica-

tions en temps de guerre sont plus difficiles qu'avec Berne ou Bienne! — persiste à n'élire les femmes que comme suppléantes, on se demande pourquoi? Mais évidemment aussi, le sérieux, la conscience, les compétences et les convictions des femmes, les services qu'elles rendent à l'Eglise à travers leur paroisse parlent pour cette extension toujours plus étendue de leur collaboration, et cet encouragement ne peut que nous donner confiance pour l'avenir dans tous les domaines.

E. Gn.

Nos réfugiés

(Suite de la 1^{re} page)

S'il y a dans cette brochure bien des points encore qui ont attiré l'attention de nombre d'entre nous, et que l'on est heureux de trouver ainsi signalés (et en tout premier lieu la douloureuse et compliquée question de l'organisation des camps, camps d'arrivées, camps de triages, camps de travail; puis la séparation inutile, de

ÉCOLE VINET

Ecole pour Jeunes Filles — 104^e année
Classes préparatoires, secondaires
et gymnase.
LAUSANNE - RUE DU MIDI, 13
TÉLÉPHONE 2.44.20



La mort d'une musicienne

Cécile Chaminade

Cécile Chaminade, qui vient de mourir à Montecarlo à l'âge de 83 ans, a été la première Française décorée au titre de compositeur, alors que Lili Boulanger a été la première qui ait obtenu le premier Grand Prix de Rome.

Plus heureuse que Lili Boulanger, morte en pleine jeunesse, n'ayant pu donner que de magnifiques promesses, Cécile Chaminade a fait une longue carrière; elle a été un des compositeurs les plus actifs et les plus distingués de son temps, une excellente pianiste, une des rares artistes arrivées qui ne soient pas élèves du Conservatoire de Paris. Née à Paris, en 1861, appartenant à une famille de marins, le futur auteur du *Bel anneau d'argent* travailla avec Leccoupey — celui de la fameuse méthode — Savart, Marsick, Godard; à l'âge de 8 ans déjà, elle composait; à 18 ans elle donnait son premier concert, suivi de centaines d'autres où elle exécutait ses œuvres charmantes, aimables, d'une excellente écriture et d'un sentiment le plus fin. On lui doit *Les Amazones*, symphonie lyrique pour chœur et orchestre (1888), un opéra-comique *La Sévillane*, deux *Suites* d'orchestre, deux *Trios* pour piano, violon et violoncelle, douze études de concert pour le piano, un *Konzertstück* pour piano et orchestre, un ballet *Callirhoe* (1888), une quantité de mélodies pour chant et piano, des pièces pour piano, etc. Pour la postérité, Chaminade restera sans doute l'auteur du *Bel Anneau d'argent* qu'ont chanté et que chanteront de jeunes amoureux.

S. F.

tant de familles; ou encore, quand même cela ne peut paraître qu'un détail, les mesures vexatoires à l'égard de personnalités intellectuelles de premier plan obligées par un règlement de police à être rentrées chez elles avant 22 heures... — nous voyons de la sorte mis en lumière ce que, heureusement, l'on fait pour les enfants. Et ici se vérifie ce que nous avons souvent dit: l'enfance, où qu'elle se trouve, bénéficie toujours de toutes les sympathies. Il faut lire sous la plume de M. Ferrière, — comme d'ailleurs dans des rapports spéciaux, ceux de la Section genevoise d'aide aux enfants d'émigrés notamment — ces détails poignants sur le destin de ces enfants, en route depuis des semaines, sous de faux noms pour échapper à la déportation, se cachant le jour, ne poursuivant leur route que la nuit... « Ce sont des masques apathiques, pâles, maigres, fatigués, agités, pleins de crainte et de méfiance. Un regard commun à tous reste inoubliable, car il exprime le même souffrance indicible, la même plainte muette envers le sort cruel » (G. Thélén et B. Hohernuth). L'on a fait beaucoup, l'on fait encore beaucoup pour eux, et ceux qui ont le privilège de les rencontrer, de les entendre chanter ou de les voir jouer, réalisent que pour eux, au moins, le séjour dans notre pays sera autre chose que celui d'un camp forcé: foyers spéciaux pour orphelins (en majorité israéliques), accueil dans des familles, écoles, leçons, travaux manuels, jardinage, musique en commun, apprentissages de métiers... le pays de Pestalozzi ne pouvait faire moins pour ces pitoyables et innocentes victimes, car pour elles se pose encore, en plus de tant de troublants problèmes, celui d'effacer les traces de l'obligation où s'est trouvée toute une génération de mentir, de tromper de dissimuler... pour sauver sa vie et celle des siens. Ces conséquences inéluctables de la cruauté brutale et raffinée de la guerre ne sont-elles pas un lourd souci pour des éducateurs conscients de leur responsabilité envers le monde de demain?

M. Ferrière prépare, nous dit-on, une seconde série d'articles faisant suite à sa brochure: souhaitons d'y trouver l'indication de progrès notoire réalisés sur la situation qu'il nous dépeint, la suppression des abus et des prescriptions pénales ou vexatoires, une meilleure compréhension des besoins de la situation — et surtout la réalisation d'un des vœux que formule sa conclusion: ne pas prendre comme modèle à l'égard des réfugiés le régime militaire. Régime nécessaire peut-être s'il s'applique à des secrets policiers, mais « régime détestable » (nous citons M. Ferrière), lorsque d'honnêtes gens sont venus sur notre terre d'asile chercher la sauvegarde de leur existence ». Et de cette erreur, le résultat a été fatalement, d'abord que tous les réfugiés ont été considérés *a priori* comme des suspects; puis que, trop souvent, c'est à des sous-ordres grossiers et sans tact qu'ont été remises des mesures que leurs chefs, une fois informés, ont dé-

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.

Henri Genevay
AMEUBLEMENTS ET TENTURES
Genève

20, rue Sturm - Tél. 4.24.65

N'oubliez pas que vous trouvez
chez Hirt les plus belles fleurs
4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60.

BAECHLER

tient tout ce qu'il faut!

Vous trouverez chez

M. BORNAND
8, Cours de Rive (Angle rue Pierre-Fatio)
Tous genres de meubles en fer et rotin
Téléphone 4.98.07

le choix pour toutes les bourses

Buisson - Paisant S. A.
3, rue du Rhône - Genève

GRANDE MAISON DE BLANC - NOUVEAUTÉS

GRANDE MAISON DE BLANC
14, RUE DE RIVE
Calicoes Angle Rue
Verdaine
La Maison des bonnes qualités

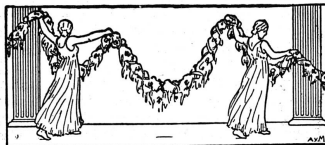
rière la lune. Les enfants du soleil, qui sont des êtres de raison et de sens actif, sont aussi des créatures d'argent et de vie sociale, donc précisément le contraire de Susanna, qui cherche à sa manière la pierre précieuse de la vérité « jusque là où brille la lune », c'est-à-dire dans les profondeurs du cœur. Après une jeunesse solitaire, qu'a étouffée l'esprit sectaire de ses grands-parents, elle se laisse marier au pasteur Quincke et part avec lui pour l'Uruguay, pour vivre là-bas, aux côtés de cet homme superficiel et vaniteux, une vie de crainte et d'effroi, qui après avoir passé par toutes les phases de la solitude, de la haine et de la jalousie, finit par trouver son accomplissement en elle-même et mettre son cœur en paix. Et cela par sa renonciation à toute opposition extérieure, par son apparent manque de volonté, mais sous lequel reste cachée une force capable d'agir, même sur un fantôme comme ce pasteur Quincke, lorsque sonne son heure dernière. En dépit du mystère qui enveloppe Susanna Tanner de « son voile doré », ce roman se développe dans toute sa clarté aux yeux du lecteur, parce que l'auteur ne se perd pas dans le rêve, mais suit d'un œil attentif la réalité des êtres et des situations, maniant en contrepoids d'une main exercée une subtile ironie.

Pour terminer, signalons encore, après ces quatre romans, la biographie de la sœur de Conrad Ferdinand Meyer, intitulée *Betsy*. L'auteur, Maria Nils, a entrepris de sortir de

dessous la grande ombre fraternelle, qui l'a fait oublier pendant trop d'années, cette attachante physionomie; et grâce à une vaste culture scientifique et psychologique et à l'emploi judicieux de tout un matériel de lettres et de journaux intimes, elle est parvenue à évoquer un portrait de femme, humain et vivant, susceptible d'intéresser, non seulement les milieux littéraires spécialisés, mais encore un cercle étendu de lecteurs et de lectrices. La vie de Betsy Meyer met en pleine lumière le dévouement chrétien sous son triple rôle de fille, de sœur, et d'infirmière: dès sa jeunesse, en effet « Zigetti » fut, aussi bien pour sa mère au psychique lourdement chargé, que pour son frère en proie à la neurasthénie, un appui inébranlable. (« Dieu seul loué que tu sois là, et que tu sois ce que tu es », lui écrivait sa mère). Puis, durant les années d'une idéale communauté fraternelle, elle fut la secrétaire indispensable, la compagne de voyage parfaite; et enfin, lorsque son frère se fut marié sur le tard, elle échangea ses préoccupations artistiques avec « la plus terrible et la plus belle des vocations », celle d'infirmière de malades nerveux, à l'asile féminin de Mänerdorf, dont l'organisation et la direction correspondaient le mieux à ses goûts et à ses désirs. Faut-il ajouter, pour compléter et parfaire le portrait de cette figure exemplaire de femme, qu'un amour sans espoir l'attacha pendant des années à l'homme politique italien bien connu, le baron Ricasoli?

Elisabeth Bix-Winiger.

(Librement traduit de l'allemand d'après die Schweizerin).



A travers les Sociétés

Les paysannes dans la ville fédérale.

Le 26 et le 27 mai arrivaient à Berne, de toutes les régions du pays, des paysannes en grand nombre pour une réunion de l'Association suisse des femmes dans l'agriculture.

Chaque des organisations cantonales qui font partie de cette association a naturellement une activité en rapport avec les conditions régionales de sa petite patrie, mais toutes, sans exception, visent à ce but commun : le relèvement de la profession, avec le désir de collaborer et de s'entraider. Aussi une grande cordialité régnait-elle entre toutes les participantes à l'Assemblée.

Un des desiderata les plus importants énoncés dans ces séances fut la création d'institutions pour former de bonnes maîtresses d'écoles ménagères aussi à la campagne, et non plus exclusivement dans les villes, où l'on n'enseigne pas tout ce qui est nécessaire dans les milieux ruraux, entra autres à faire le pain, à élever des animaux domestiques, à cultiver des plantes oléagineuses et textiles, etc. Des démarches ont déjà été faites auprès des autorités pour créer un séminaire spécial dans ce but, ou du moins pour un cours spécial de trois à six mois soit prévu.

L'assemblée des déléguées était ouverte par la présidente suisse, M^{me} Kohler-Burg, on entendit M^{me} Rosa Neuenschwander développer les plans du groupement bernois pour relever la profession : suggestions et projets intéressants

que nous regrettons de ne pouvoir même résumer ici, faute de place.

M.-L. P.

(Retardé faute de place).

Institut des Ministères féminins de Genève.

L'assemblée générale s'est déroulée lundi 1^{er} mai, à 20 h. 30 dans le local de l'U. C. J. F., Taconnerie 5. Un public attentif prit connaissance du rapport de son président, M. le professeur Eugène Choisy. Depuis quelques mois deux postes se sont ouverts à l'activité d'élèves diplômées de l'I. M. F. : le secrétariat de l'Oeuvre de la jeune fille de l'Eglise française de Zurich (M^{lle} Renée Thiemann) et le secrétariat de la Croix-Blanche de Lausanne (M^{lle} Ant. Duperret). L'I.M.F. a organisé avec succès un cours de formation pédagogique et psychologique en 10 leçons à l'Université. Le rapport financier mentionna un don de 8.000 fr. du Fonds européen qui donnera la possibilité à plusieurs étudiantes françaises d'entreprendre des études à l'I.M.F. de Genève.

Puis deux élèves diplômées parlèrent de leur activité. M^{lle} G. Hubert qui vécit en France l'exode de 1940 était fort bien préparée pour entreprendre la tâche qui lui est actuellement confiée : S. C. F. dans un camp de réfugiés de Genève. Comme assistante sociale, elle accomplit un ministère d'accueil, de compréhension et d'entraide auprès de ceux que la guerre fait fuir si nombreux loin de leur patrie. Ce sont les plus exposés, les plus défectifs qui arrivent dans ce camp : les enfants, les adolescents, les futures mères, les personnes âgées, et aussi les combattants de toutes armes. En principe, un réfugié est un « convalescent » qu'il faut faire renaître à sa dignité d'être humain.

M^{lle} M. Keller, auxiliaire de paroisse à Genève, montra la diversité des tâches que trois paroisses de l'Eglise nationale de Genève confient à six ministères féminins. L'irruption d'auxiliaires féminines dans des foyers habitués au ministère du pasteur est encore un sujet d'étonnement pour

beaucoup de protestants. Cette réaction est naturelle, et fait place à la confiance lorsque l'auxiliaire explique clairement le rôle particulier qui lui est dévolu comme femme et comme organe nouveau dans l'activité de l'Eglise.

La séance se termina par la lecture de plusieurs messages de ministères féminins au travail dans divers champs d'évangélisation de France et d'ailleurs.

K.

L'alcoolique est un malade.

Pour l'une de ses séances mensuelles l'Association lausannoise pour le Suffrage avait prié M. Albert Blanc, préfet de Lausanne, de lui exposer les modalités de la loi vaudoise du 5 février 1941 sur le traitement obligatoire de l'alcoolique et sur les résultats obtenus. Après avoir défini l'alcoolique, le conférencier a exposé, d'une façon claire et familière qui a vivement intéressé nos nombreux auditeurs, les divers moyens prévus pour corriger et guérir le malade : celui-ci ayant été signalé à l'Office cantonal par sa famille, la police, l'assistance ou les tribunaux, une enquête est faite par une assistante sociale, puis suivie d'un examen médical. L'Office cantonal décide alors, ou bien de donner un avertissement, ou bien de faire signer un engagement d'abstinence. Sont aussi prévus le contrôle médical régulier, la cession du salaire à la femme ou à un tiers. Si la maladie retombe, c'est alors l'internement (pour les femmes à Bèthesda, Lausanne) après une cure de désintoxication à Cery. L'internement terminé, le malade reste encore sous contrôle pour une période de deux à cinq ans.

Il est difficile de dire en si peu de temps quels sont déjà les résultats obtenus. La reconnaissance des désintoxiqués et de leur famille prouve cependant que la loi atteint son but, sans qu'il soit possible d'établir une statistique, et elle doit pouvoir compter sur la collaboration du public, que cette lutte intéresse au premier chef. Au cours de la discussion, M^{me} Jeantet-Nicolet a insisté sur l'utilité des collaboratrices bénévoles

qui visitent les malades et leur famille, et qui ne sont que 24 à Lausanne, alors qu'il en faudrait davantage, les visites devant se faire plusieurs fois par semaine. M^{lle} J. Paschoud, juge à la Cour pénale des mineurs, a relevé combien souvent l'alcoolisme se trouve à l'origine de la criminalité infantile.

S. B.

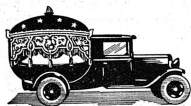
Institutrices genevoises.

Si l'activité de ce groupement est souvent d'ordre strictement professionnel, elle intéresse pourtant toutes les femmes, soit parce que l'éducation elle-même offre un intérêt universel, soit parce que la solidarité féminine ne saurait se désintéresser de celles à qui incombe une si grande responsabilité.

Au cours de l'exercice 1943-1944, les institutrices genevoises ont étudié un nouveau plan d'études proposé par le Département de l'Instruction Publique. Elle se sont occupées de la situation faite aux jeunes institutrices : le Département demande à tout candidat instituteur, dès avant sa nomination, de s'engager à rester au moins 5 ans au service de l'Etat de Genève. Or d'autre part, à cause d'une loi récente interdisant ce que l'on a improprement nommé le « cumul » des fonctions, une institutrice épousant un fonctionnaire ne peut plus conserver son poste et est donc contrainte de le quitter. Mais elle doit cependant payer au Département l'indemnité prévue pour les fonctionnaires n'arrivant pas au terme de leur engagement de 5 ans. Une solution doit être trouvée à cette situation.

L'Union a entretenu les meilleures relations avec les groupements similaires : Union des Institutrices, Amicale des Ecoles Infantines, de même qu'avec les groupements romand et suisse. Membre du Centre de Liaison des Sociétés Féminines et de diverses associations, elle prouve ainsi qu'elle est consciente de la solidarité qui l'unit aux tâches civiques et sociales poursuivies par ces groupements.

N. B.



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

s'approuvées. Il faut dire aussi, et cela pour la décharge de nos autorités, que vu l'afflux considérable des réfugiés, il a fallu improviser : improviser la législation, le budget, les camps, le ravitaillement ; que près de 15 millions ont déjà été dépensés en 1943 rien que pour les seuls camps de travail pour hommes ; que chaque baraquement construit pour 150 personnes environ coûte 150.000 fr., et le reste à l'avenant... C'est entendu, mais la guerre sur notre sol nous aurait coûté bien davantage matériellement, et les souffrances infinies d'âmes libres opprimées nous sont du moins épargnées. Souhaitons donc que, de cette vérité première, s'inspirent bien davantage, toujours davantage, tous ceux à qui incombe la lourde et difficile tâche de faire de notre pays, non pas un lieu d'exil et de misères morales, mais une vraie terre d'accueil et de paix.

E. Go.

Les récentes communications du Groupe d'économie ménagère de l'économie de guerre.

Comme toujours, il y a des choses utiles à glaner dans les circulaires, régulièrement envoyées par ce groupe de l'économie ménagère que dirige M^{lle} Rickli à bon nombre de nos organisations comme à la presse féminine et féministe. Nos lectrices savent que la place dont nous disposons ne nous permet en aucune façon de détailler les indications reçues, d'une partie d'ailleurs paraît souvent dans les quotidiens, et le Comité du Mouvement estime que notre journal a une autre tâche à remplir que celle de publier des recettes ménagères que l'on a l'occasion de lire dans tant d'autres publications, mais que, en revanche, il est utile souvent pour celles qui désirent connaître les motifs des unes ou des autres des prescriptions fédérales, d'être renseignées sur des questions d'ordre économique et agricole leur permettant de mieux s'adapter, parce que les comprenant mieux, aux décisions prises en haut lieu.

C'est ainsi qu'elles liront avec intérêt les deux échos contenus dans la circulaire No 76 et consacrés l'une au *Rencherissement pendant les deux guerres mondiales*, avec un suggestif graphique à l'appui, l'autre aux mesures prises par l'Office fédéral de guerre en faveur des mesures d'assistance. Une autre de ces circulaires, qui mériterait d'être largement reproduite, contient des détails peu connus du grand public sur l'établissement des cartes de rationnement alimentaire : fixation des rations selon l'état de la produc-

tion indigène et des importations effectives ou probables ; établissement de cartes, soit répartition des denrées selon les bandes de coupons, ce qui doit représenter le jeu de puzzle le plus complexe que l'on puisse imaginer ; et enfin impression de la carte d'après sept modèles différents (cartes A, carte B, demi-carte, carte pour enfant, cartes supplémentaires, etc., etc.) ce qui doit également constituer un casse-tête chinois, et pour ceux qui en établissent le type et pour ceux qui l'impriment.

Des annexes destinées à un sujet spécial sont fréquemment jointes à ces circulaires, les unes consacrées à certaines denrées spécialement étudiées (conserves de poissons, légumes secs, par exemple), les autres apportant des renseignements précis sur l'usage du cuir ou l'industrie du gaz. De temps en temps une liste complète des publications officielles éditées sur des questions ménagères est également jointe à ces envois : rappelez-vous que l'on peut se procurer ces dernières pour un prix très modique, soit à ce Groupe d'économie ménagère, Monbijoustrasse, 34, Berne, soit au Service d'information de la Centrale d'économie de guerre, Berne, 3, et que les Commissions féminines instituées sur chaque canton pour les questions ménagères sont, de leur côté, toujours prêtes à renseigner leurs lectrices sur ces sujets.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Lors de sa dernière séance, le Comité de l'Alliance a été heureux d'apprendre que le Secrétariat féminin suisse avait aménagé ses locaux dès le 1^{er} avril. Une aide-secrétaire a été engagée pour travailler aux côtés de M^{me} Schenck-Robert. La Commission fédérale des occasions de travail a accueilli de façon favorable la proposition d'accorder des subventions pour fournir des aides féminines aux paysannes surchargées. Ce service est actuellement fort bien organisé par *Pro Juventute* et il faut s'efforcer de le faire connaître aux intéressées ; il pourra y avoir ainsi d'utiles échanges entre la Suisse allemande et la Suisse romande. Quant à l'assurance-vieillesse, on sait maintenant que deux Commissions d'experts seront chargées d'examiner cette question. L'Al-

liance a établi une liste de personnalités qui pourraient être appelées à faire partie de la plus nombreuse de ces commissions.

Le Comité a encore entendu divers rapports sur les séances auxquelles les déléguées de l'Alliance ont assisté ; mentionnons le Comité consultatif de l'Economie de guerre, et surtout l'Assemblée de l'Union suisse pour le travail à domicile, au cours de laquelle le vice-président, M. Rubin, a été élu président. La proposition de différencier les tarifs pour les travaux de tricotage spécialisés (pullover, vêtements d'enfant, etc.) et ceux qui peuvent être faits par n'importe qui, tels que les chaussettes courantes, a été examinée, mais, jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise à ce sujet.

Le Comité a eu entre les mains le beau volume remis aux jeunes gens à l'occasion des promotions civiques à St-Gall. Il a prié la Commission d'éducation d'examiner s'il ne serait pas opportun d'avoir quelque chose d'analogue pour les jeunes filles.

V. W.

Carnet de la Quinzaine

Dimanche 14 mai :

GENÈVE : Les cinq minutes de la solidarité, causerie par Radio, 18 h. 55 : La maison de vacances de Colovray.

Vendredi 19 mai :

LAUSANNE : Association pour le Suffrage féminin. Section de Lausanne, 12, Etraz, 20 h. 30 : Partie statutaire. — L'adoption, causerie par M^{me} Pidoux, assistance sociale du Service de justice.

Samedi 20 mai :

GENÈVE : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 45 : Assemblée générale. Rapports divers. Election du Comité. — Thé avant la séance.

Dimanche 21 mai :

LAUSANNE : Les cinq minutes de la solidarité, causerie par Radio, 18 h. 55 : Les colonies de vacances de Pro Juventute.

Lundi 22 mai :

LAUSANNE : Colloque des Travailleuses sociales, Salle paroissiale de la Solitude, 17 h. précises : Les camps de travail des réfugiés.

Samedi 27 mai :

LAUSANNE : Commission d'éducation nationale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, causerie par Radio, 14 h. 50 : Une éducation pour toutes, par M^{lle} Marg. Evard, Dr. ès lettres.

HOTEL DE LA PAIX LAUSANNE

La plus belle situation

Son cabaret en vogue

AU COUP DE SOLEIL avec Edith et Gilles

MESDAMES, pour vos vacances choisissez l'hôtel

Helvétie & des Familles MONTREUX

CONFORTABLE PRIX MODÉRÉS

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

Demandez le MOUVEMENT FÉMINISTE dans les kiosques de l'AGENCE NAVILLE

Soins de la chevelure Esthétique du visage Le traitement et les produits de L'INSTITUT DE BEAUTÉ PASCHE, à Vevey sont toujours les plus recommandés. EXPÉRIENCE DE PLUS DE 60 ANS

BAS - LINGERIE - TRICOT - ROBES ET BLOUSES COSTUMES ET MANTEAUX Spécialités Nouveautés Exclusivités

RUE DE BOURG, 8 LAUSANNE

Tél. 2.42.24

faillottaz

IL FAUT ALLER VOIR NOS VITRINES

L'arme secrète de la cuisinière ? c'est d'ajouter un peu de

Cénovis

(sans coupons)

dans les potages, sauces, légumes, viandes

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité